

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALESEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERESDate convocation  
09/04/2021

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 8

Nombres de membre Absents : 3

Date Affichage  
09/04/2021

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 10

Séance du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt et un les quinze avril à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M., DABOUIS N., DOMINGO J.D, LAUBRAY. J, MIRAN P, PICHEYRE V, VAILLS S.

Absents excusés : BADIE F., CORREIA J., PUJOL D.

Procuration : BADIE F. à BRILLARD M., CORREIA J. à MIRAN P.

**Objet de la Délibération****INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE ET VENTE DE COUPES DE BOIS**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du technicien responsable de la forêt communale pour l'inscription à l'état d'assiette pour la :

-forêt de Formiguères de la parcelle 42 de l'exercice 2022 par l'ONF.

-forêt de Villeneuve des parcelles 7B et 10B

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du technicien responsable de la forêt communale.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

**ACCEPTE** le projet d'inscription de la coupe ci-dessus,

**DEMANDE** que les coupes inscrites à l'état d'assiette soient mises en vente en 2022, sur la base des recommandations du responsable Commercialisation des bois de l'ONF soit délivrée à la Commune,

**CONFIE** à l'ONF la fixation du prix de retrait,

**DONNE** pouvoir au Maire de fixer, en relation avec l'Agent responsable de la coupe ou, en son absence, avec l'Agence, la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes en cours (acheteur de l'article principal ou affouage) et d'approuver le prix moyen utilitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'Office.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 15 Avril 2021

Le Maire, P. PETITQUEUX